



Conservatoire Elie Dupont à rayonnement communal
10, place Jules PAGNIER 25300 PONTARLIER
03.81.46.72.89
ecole.musique@ville-pontarlier.com
Site de la ville : Rubrique vie culturelle

DOSSIER D'INSCRIPTION ELEVE MINEUR

Document à rendre impérativement avant le samedi 9 juin 2018
Tout dossier incomplet, se verra refusé

Tout dossier d'inscription se verra facturé de 15,30 €, correspondant aux frais de dossier.

Tout responsable légal, non à jour des droits de scolarité, se verra refuser l'inscription de son enfant.

Je soussigné (e)

Mme Mr NOM et Prénom.....

Adresse N°..... Rue.....

CP..... Ville.....

☎..... Autre ☎.....

Fax..... Email.....

Demande l'inscription ou la réinscription de mon enfant,

Nom et Prénom de l'enfant

Date de naissance...../...../..... Sexe F M

Etablissement scolaire fréquenté à la rentrée Classe

Votre enfant pratique-t-il une discipline instrumentale, vocale ou chorégraphique ? : oui non

Si oui, lesquelles

A quel niveau

Un certificat est requis en cas de scolarité dans un autre établissement d'enseignement artistique.

Important : Les familles pontissaliennes ou acquittant un impôt local à Pontarlier, doivent joindre à ce dossier leur feuille d'imposition ou avis de non-imposition pour l'année 2017 (revenus de l'année 2016).

1. Formation souhaitée

De 5 à 7 ans, le cycle Eveil Musical et Corporel

- 5 ans, **Eveil** : un cours de 45 minutes
- 6 ans, **Initiation** : un cours de 1h15, comprenant la découverte instrumentale, avec un seul choix possible :
 - Initiation de Découverte à la Danse** : 1h de cours comprenant danse et voix
 - Initiation de Découverte à la Musique** : 1h de cours comprenant musique et rythmique corporelle
- 7 ans, **Préparatoire** : choix d'une **dominante**
 - Dominante vocale : un cours de chant choral (45 minutes) et un cours de formation musicale (1h)
 - Dominante instrumentale : un cours d'instrument (30 minutes), un cours de formation musicale (1h) et un cours de chant-choral (45 minutes) ; pour le choix de l'instrument, merci de choisir dans la liste ci-dessous
 - Dominante danse : un cours de danse (1h) et un cours de formation musicale du danseur (1h sous forme de module) ; chant-choral facultatif (45 minutes)

Attention, dans le cas du choix de 2 dominantes, et malgré la lourdeur des horaires, la formation est globale (instrument, formation musicale, chant-choral et danse).

Choix de l'instrument

Les bois

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone
- Basson

Les cordes

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Les polyphoniques

- Guitare
- Harpe
- Orgue d'église
- Piano

Les cuivres et percussions

- Trompette
- Cor d'harmonie
- Euphonium
- Tuba
- Trombone
- Percussions (batterie, claviers, timbales)

Attention, la pratique de certains instruments à vent reste conditionnée à la dentition ! Voir pour avis l'enseignant.

Les nouveaux candidats qui n'ont pas encore choisi leur instrument sont invités à retirer un « **passport découverte** ». Ce document est à retourner avec ce dossier. Celui-ci vous permet, pendant la période d'inscription, du 15 mai au 10 juin, d'assister à l'ensemble des cours dispensés au sein du CRC, et d'aider votre enfant à choisir son instrument.

A partir de 8 ans

- Danse** Voir page n°3
- Musique instrumentale et vocale** Voir pages n°3 & 4

Sur l'ensemble du cycle 1, deux années de chant-choral sont obligatoires.

- Théâtre**
 - Préadolescents (de 10 à 13 ans)
 - Adolescents (de 14 à 18 ans)

2. A partir de 8 ans : Danse

Cycle 1 comprenant un cours de danse classique, un cours de danse contemporaine et la formation musicale du danseur (organisée sous forme de module).

Cycle 2 et 3

Cursus complet : un cours de danse classique, un cours de danse contemporaine et un ou deux ateliers (classique et contemporain).

Ateliers choisis

Cursus allégé, non évalué : un cours de danse classique et un cours de danse contemporaine

Cursus atelier, non évalué : un seul cours technique (classique ou contemporain) et un atelier classique ou contemporain.

Atelier choisi

L'atelier chorégraphique permet de regrouper des élèves autour d'un projet commun, mettant en avant la composition et l'improvisation et l'étude des répertoires.

3. A partir de 8 ans : Musique instrumentale et vocale

Pratique instrumentale et collective comprenant un cours d'instrument ou de chant lyrique à partir de 14 ans, un cours de formation musicale et un cours de pratique collective. Sur l'ensemble du cycle 1, deux années de chant choral sont obligatoires.

Pour le choix de la pratique instrumentale et la pratique collective, voir page suivante

Parcours personnalisé sur projet, comprenant un cours d'instrument et un cours de pratique collective, à choisir au verso. Accessible uniquement à partir du 2° cycle.

Formation musicale seule (apprentissage des bases fondamentales qui permettront aux futurs amateurs une approche plus complète, visant à développer l'autonomie de lecture et de compréhension du texte musical dans un but d'aisance instrumentale ou vocale).

Pratique collective seule, à choisir au verso. Niveau technique exigé, à déterminer avec l'enseignant.

Baccalauréat. Formation Musicale préparant à l'option musique du Bac.

Choix instrument et
pratique collective

A partir de 8 ans : Musique instrumentale et vocale

3a. pratique instrumentale souhaitée,

Merci de cocher dans la liste ci-dessous, 2 instruments maximum :

Les bois :

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone
- Basson

Les cordes :

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Les polyphoniques :

- Guitare
- Harpe
- Orgue d'église
- Piano

Les cuivres et percussions :

- Trompette
- Cor d'harmonie
- Euphonium
- Tuba
- Trombone
- Percussions (batterie, claviers, timbales)

Voix :

- Chant lyrique, à partir de 14 ans

Les nouveaux candidats qui n'ont pas encore choisi leur instrument sont invités à retirer un « **passport découverte** ». Ce document est à retourner avec ce dossier. Celui-ci vous permet, pendant la période d'inscription, du 15 mai au 10 juin, d'assister à l'ensemble des cours dispensés au sein du CRC, et d'aider votre enfant à choisir son instrument.

Attention, la pratique de certains instruments à vent reste conditionnée à la dentition ! Voir pour avis l'enseignant.

3b. pratique collective souhaitée, à déterminer avec l'enseignant

Pratique vocale (pour les adolescents)

- Chant choral pour débutants
- Chœurs, sur détermination du degré d'autonomie

Pratique orchestrale

Accessible dès la 2° ou 3° année de pratique instrumentale

- orchestre les petits chevaux (cordes)
- orchestre opus one (bois, cuivres et percussions)

Accessible dès la 5° année de pratique instrumentale

- orchestre atout vent (bois, cuivres et percussions)
- orchestre tutti strumenti (tout instrument)
- Musique de chambre (tout instrument)
- Jazz et musiques improvisées (tout instrument)

Ensemble de classe (correspondant à l'instrument pratiqué)

- guitare
- flûte traversière
- percussions
- saxophone
- clarinette
- piano 4, 6 ou 8 mains
- harpe

4. Informations diverses

FRAIS DE SCOLARITE

La facturation comprend les frais de dossier, les cours suivis (pratique individuelle, pratique collective) et la location éventuelle d'un instrument de musique. Le paiement de la facturation annuelle se fait auprès des services de la Trésorerie Municipale de Pontarlier.

ASSURANCES

J'atteste souscrire une assurance Responsabilité Civile couvrant les risques que l'élève peut encourir ou faire encourir aux autres élèves

Un CERTIFICAT MEDICAL autorisant la pratique de LA DANSE est exigé **dès le premier cours y compris pour le cycle d'éveil musical et corporel.**

AUTORISATIONS PARENTALES

1. ACTIONS PEDAGOGIQUES

J'autorise Je n'autorise pas
mon enfant à participer aux actions pédagogiques ponctuelles proposées à l'extérieur de l'établissement.

Je m'engage Je ne m'engage pas
à le véhiculer par mes propres moyens dans l'hypothèse où aucun transport collectif ne serait proposé.

2. DROIT A L'IMAGE

J'autorise Je n'autorise pas
la diffusion de photographies de mon enfant prises dans le cadre des activités de l'établissement pour les usages suivants :

- Pages Web réalisées pour le site de la ville de Pontarlier, <http://www.ville-pontarlier.fr>
- Exposition éventuelle dans le cadre des activités du Conservatoire.
- Publication éventuelle à des fins de communication ou par la presse.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos respecteront l'anonymat de l'enfant et ne porteront pas atteinte à sa réputation.

REGLEMENT INTERIEUR

Je m'engage à respecter le règlement intérieur actuellement en vigueur et disponible sur demande au secrétariat.

J'autorise mon enfant à quitter seul l'établissement en cas d'absence de l'enseignant.

AUTRE

Les collégiens sont invités à se rapprocher de l'administration de leur établissement scolaire pour demander une inscription en classe à aménagement d'horaires.

Tout litige concernant l'inscription devra être formulé **PAR ECRIT**, à Monsieur le Maire de la Ville de PONTARLIER, **avant le 31 octobre 2018.**

PONTARLIER, le.....

Vu et pris connaissance du dossier dans son intégralité

Signature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Formation musicale :..... FM

Discipline :..... Niv.
..... Niv.

Pratiques collectives :..... FM + FI

Enregistré le : PRATIQUES COLLECTIVES